

29 oct 2021 -21:15

Appartient à [Conseil des ministres du 29 octobre 2021](#)

CFAI : dérogation à la loi visant à promouvoir la diversité de genre dans les organes possédant une compétence d'avis

Sur proposition de la secrétaire d'État à l'Égalité des genres Sarah Schlitz et à la demande du ministre de la Santé publique Frank Vandenbroucke, le Conseil des ministres a marqué son accord sur la demande de dérogation à la condition de quota pour la promotion de la présence équilibrée d'hommes et de femmes au sein du Conseil fédéral de l'art infirmier (CFAI).

Le CFAI se compose de 28 membres désignés sur présentation des organisations de praticiens de l'art infirmier et de six membres désignés sur présentation des organisations de médecins. La demande de dérogation est formulée en vue du renouvellement du Conseil. De manière générale, les candidatures déposées satisfont globalement à la condition de quota, mais pas dans le groupe des médecins (neuf hommes et trois femmes pour l'ensemble des membres effectifs et suppléants).

La Commission pour la promotion de la présence équilibrée d'hommes et de femmes dans les organes consultatifs rend un avis favorable à l'octroi de la dérogation de la condition de quota pour le CFAI pour une période d'un an. Entretemps, le ministre de la Santé publique, en concertation avec la secrétaire d'État à l'Égalité des genres, poursuit l'élaboration du plan d'action visant à augmenter le nombre de femmes au sein du CFAI, et plus spécifiquement dans le groupe des médecins.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Sarah Schlitz, secrétaire d'État à l'Égalité des genres, à l'Égalité des chances et à la Diversité
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50 -8e étage
1000 Bruxelles
Belgique
info@schlitz.fed.be

Oliviero Aseglio
Porte-parole (FR)
+32 473 22 40 99
oliviero.aseglio@schlitz.fed.be

Jessika Soors
Porte-parole (NL)
+32 472 37 30 87
jessika.soors@schlitz.fed.be

Frank Vandenbroucke, Vice-Premier ministre et ministre des
Affaires sociales et de la Santé publique

Rue de la Loi, 23

1000 Bruxelles

Belgique

<https://vandenbroucke.belgium.be>

info@vandenbroucke.fed.be

France Dammel

Porte-parole (FR)

+32 494 50 88 98

france.dammel@vandenbroucke.fed.be

Arne Brinckman

Porte-parole (NL)

+32 476 28 83 13

arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be

Jan Eyckmans

Porte-parole (NL)

+32 495 25 47 24

jan.eyckmans@vandenbroucke.fed.be